

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-23352/DENV

Nouméa, le 15 SEP. 2015

Le Directeur,

à

Directeur général de la Calédonienne des eaux
13 rue Edmond Harbulot – PK6
BP 812
98845 Nouméa Cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 16 juillet 2015 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées de Koutio, commune de Dumbéa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 16 juillet 2015 sur votre installation de traitement des eaux usées de Koutio, commune de Dumbéa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice adjointe de l'environnement

Copie : ville de Dumbéa